



examen gynécologique plusieurs années après un viol

Par **kkouette_old**, le **28/10/2007** à **22:25**

Bonjour,

Pourriez m'indiquer si une jeune fille âgée de 17 ans qui a été violée à l'âge de 12 ans et qui envisage de déposer une plainte doit obligatoirement passer un examen gynécologique ?

pourriez vous me préciser les textes (s'ils existent) se rapportant à cette obligation ou non obligation

Par ailleurs pourriez vous m'indiquer si pour une confrontation entre la victime et l'auteur du viol (un proche de la famille) s'il est possible que victime et auteur du viol soient placés dans deux pièces distinctes et que la confrontation se déroule par un système audio (pas de visio conférence)

la victime ne souhaitant pas voir ni être vu par le violeur

enfin dernière question

compte tenu de l'ancienneté du viol qu'elles sont les chances que l'affaire ne soit pas classée sans suite ? Comment arriver à rapporter la preuve des faits ?

étant ici précisé que la victime est anorexique se mutilé et se fait vomir depuis plus d'un an

merci des réponses